

POE Collective

Cahier des charges OUTILLEUR / TECHNICIEN DE MAINTENANCE

Entreprises de la métallurgie et de la plasturgie



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



UNION EUROPEENNE
Fonds Social Européen

- Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle, après avis de la CPNE de la branche.
- Dans la continuité de l'ANI, la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.
- Les partenaires sociaux de la métallurgie (dans l'accord national du 1er juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie) et de la plasturgie (dans l'accord national du 25 mars 2015 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie) ont souhaité favoriser la mise en place de la POE collective pour les métiers industriels en tension.
- La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

► PRESENTATION DES OPCO

OPCAIM, en qualité de mandataire OPCO 2i, représenté par sa délégation ADEFIM PAYS DE LA LOIRE, Antenne Mayenne	DEFi, en qualité de mandataire OPCO 2i, représenté par sa délégation territoriale Centre-Ouest
ADRESSE : 7 rue de Paradis BP 0437 – 53004 LAVAL CEDEX ACTIVITE : Financement de la formation professionnelle, réseau de proximité de l'OPCAIM (Organisme Paritaire collecteur Agréé des Industries Métallurgiques) Code NACE : 9499Z SIRET : 402 232 722 00049 Convention Collective : CC des Industries métallurgiques, électriques, électroniques et connexes du Maine et Loire. INTERLOCUTEUR : Christelle REILLON, Responsable d'Antenne	ADRESSE 36 quai du Châtelet 45000 ORLEANS, ACTIVITE : Financement de la formation professionnelle Code NACE : 9499Z SIRET : 402 820 658 00233 agréé par arrêté du 11 octobre 2011. Convention Collective : Branches professionnelles des Industries Chimiques, Pétrolières, Pharmaceutiques et de la Plasturgie INTERLOCUTEURS : Martine SALOTTI, Déléguee Territoriale, Karine BROUAUX, Conseillère Formation



► CONTEXTE TERRITORIAL

Les entreprises de la métallurgie et de la plasturgie sont soumises à de fortes évolutions de leur environnement : concurrence mondiale, réorganisation industrielle. Elles doivent répondre à des contraintes de qualité, de productivité, de transformation, de réactivité, d'amélioration continue.

Pour satisfaire à ces exigences, les entreprises ont besoin de compétences sur les métiers émergents ou à haute technicité mais également sur les métiers R&D, production, logistique et maintenance.

Les problèmes récurrents des entreprises de la métallurgie et de la plasturgie sur le département de la Mayenne pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée dans les domaines de l'usinage, de l'outillage et de la maintenance nécessitent de revoir les schémas classiques de recrutement et de pratiquer dans les entreprises une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En étroite collaboration avec Pôle Emploi, l'Adefim Pays de la Loire et DEFi ont trouvé dans la mise en œuvre d'une POE Collective une réponse réaliste à la problématique de pénurie de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.

► OBJECTIF DU PROJET

Donner à un groupe de 8 à 10 personnes les connaissances de base pour travailler en tant que « Outilleur / Technicien de maintenance »

Il n'est pas prévu de passage de CQP pour les candidats à l'issue de la POEC, néanmoins il est envisagé que les candidats soient recrutés à l'issue de la POE en contrat de professionnalisation dont l'objectif sera de passer un CQP du domaine Métallurgie ou Plasturgie :

- CQP Métallurgie (0047) : outilleur de formes
- CQP Plasturgie : Technicien maintenance et entretien des outillages.

Cette POE est organisée de manière à intégrer des demandeurs d'emploi. Elle est issue d'une remontée de besoins auprès des industries du bassin de Laval. L'ADEFIM des Pays de la Loire et DEFi, avec le soutien du PIC et de la Région des Pays de la Loire, prendront en charge les coûts de formation. La rémunération des stagiaires est assurée par le Pôle Emploi.

■ Recrutement

Les demandeurs d'emploi doivent être dans une situation ouvrant droit à la POEC, c'est-à-dire, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à la date de démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non.

Ils seront invités à des informations collectives organisées par Pôle Emploi les **22 et 29 novembre 2019**, en présence éventuelle des entreprises partenaires et/ou de l'organisme de formation retenu. Pôle Emploi pourra organiser des tests MRS visant à positionner les habilités des candidats. Les résultats de ces tests seront mis à disposition de l'organisme afin de faciliter la pédagogie entourant le groupe des stagiaires.

A l'issue de ces informations collectives et tests, un « job dating » aura lieu le **5 décembre 2019**, suivi d'une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).



■ Formation

Démarrage de la formation : **20 décembre 2019**

Durée maximum de la formation : 210 heures en centre + 70 heures de stage pratique en entreprise

Effectif : 8 à 10 demandeurs d'emploi

Lieu de formation : Laval

La formation externe est réalisée par le prestataire, dans les locaux du centre de formation ou dans un lieu spécifiquement dédié à la formation. Elle privilégie la pratique par rapport à la formation théorique en salle. Les séquences théoriques sont effectuées de préférence par demi-journées.

▶ CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

■ Pré requis

Avoir un esprit mécanique
Comprendre les consignes
Savoir compter
Avoir des notions de vision dans l'espace

■ Compétences visées au poste de travail :

Respecter et adhérer à la politique hygiène, sécurité, environnement de l'entreprise
Adopter un comportement autonome et responsable : respecter les règles, trouver et tenir sa place et s'impliquer. S'adapter aux changements de rythme, d'horaires, de tâches.
Connaitre le monde de l'entreprise (l'environnement économique, l'entreprise et ses grandes fonctions...)
Travailler en équipe et savoir communiquer (écouter, comprendre un message, transmettre des informations...)
Réagir face à des situations imprévues et alerter.
Être polyvalent dans plusieurs activités de production et maintenance reposant sur la même approche technique (lecture de plans, usinage : tournage, fraisage, usinage traditionnel et conduite d'une commande numérique...).

Nettoyer et ranger son poste de travail (dans le cadre du 5S)

■ Modalités pédagogiques souhaitées :

Alternance entre des apports théoriques en salle et de la mise en pratique.



► EVALUATION

■ Résultats opérationnels attendus en situation de travail :

A la fin de la préparation opérationnelle à l'emploi, le stagiaire doit avoir acquis un socle de compétences pour lui permettre de poursuivre éventuellement sur un contrat de professionnalisation d'un an dont l'objectif sera l'obtention d'un CQP :

- CQP Métallurgie (0047) : Outilleur de forme
- CQP Plasturgie : Technicien maintenance et entretien des outillages

■ Comment et par qui seront mesurées les connaissances des stagiaires :

L'évaluation des acquis des stagiaires est réalisée sur la base d'un contrôle continu et d'un examen final. Ses résultats peuvent être consignés dans un livret individuel de suivi élaboré par le prestataire. Les stagiaires se voient délivrer une attestation de capacités en fin de formation.

Un bilan intermédiaire sur les connaissances acquises sera effectué en cours de Préparation Opérationnelle à l'Emploi. Ce bilan sera effectué par l'organisme de formation en collaboration avec Pole Emploi, l'Adefim Pays de la Loire et DEFi

Un bilan final sera effectué à la fin de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi pour vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences nécessaires au socle de compétences minimales. Ce bilan sera effectué par l'organisme de formation en collaboration avec Pole Emploi, l'Adefim Pays de la Loire et DEFi.

■ Comment et par qui seront mesurés les effets au poste de travail :

Un bilan, six mois après la fin de la préparation opérationnelle à l'emploi, sera effectué afin de mesurer la pertinence des compétences instruites. Ce bilan sera effectué par l'OPCAIM, l'ADEFIM Pays de la Loire, Antenne Mayenne, DEFi et le Pôle Emploi.

► ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION RETENU

Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places. L'intitulé de la formation saisie devra démarrer par « PIC + intitulé de formation ». Site du Carif-Oref Pays de la Loire :

<http://www.orientation-paysdelaloire.fr/>

Participer au recrutement avec Pôle Emploi, des bénéficiaires (réunions d'information collective les 22 et 29 novembre 2019)



Faire la publicité du PIC et du Conseil Régional des Pays de la Loire auprès des bénéficiaires stagiaires en apposant les logos sur les feuilles de présence par demi-journée

Transmettre à l'ADEFIM et à DEFi les informations utiles concernant le stagiaire, et notamment ses coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCAIM et à DEFi de suivre l'insertion du stagiaire dans l'emploi à l'issue de la POEC et six mois après.

Transmettre à l'ADEFIM et à DEFi, avant le démarrage de l'action, le Contrat de Prestation de Services / la Convention signé(e), accompagné de la liste des stagiaires et de la convention tripartite si une formation en entreprise a été prévue.

Garantir la présence du formateur auprès des stagiaires et la mise à leur disposition des moyens nécessaires à l'apprentissage.

Informez l'ADEFIM et DEFi de tout dysfonctionnement ou de toute situation susceptible d'affecter le déroulement normal de l'action de formation.

Autoriser l'accès aux locaux affectés à la formation de tout contrôleur habilité dans le cadre de visites sur place en cours de réalisation.

▶ CONTENU DE LA PROPOSITION

■ Programme et planning de la formation :

Objectifs de la formation, déroulé pédagogique modulé en heures, répartition des heures entre pratique et théorie ; le cas échéant, modalités de déroulement de l'évaluation pré-formation et de la période en entreprise.

■ Méthodes et moyens pédagogiques :

Type de pédagogie utilisé, alternance éventuelle entre temps collectifs et individuels, moyens humains (formateurs, encadrants, référents de l'action, avec leurs références en termes de CV et d'expérience), moyens matériels (locaux et leur environnement, supports remis aux stagiaires, machines utilisées) mis en œuvre lors de la formation.

■ Coût et modalités de facturation de la prestation :

Coût horaire par stagiaire de la formation externe.

■ Effectif :

Effectif minimum requis pour que l'action de formation puisse démarrer, effectif maximum autorisé au regard de ses contraintes matérielles et pédagogiques.



Ces informations sont présentées sous la forme suivante :

- Fiche de synthèse de la formation ;
- Programme de la formation ;
- CV et expérience des intervenants ;
- Références similaires de l'organisme de formation ;
- 2 Devis détaillés (un pour la POEC et un pour les parcours CQP en contrats de professionnalisation).

▶ DELAI DE REPONSE

La proposition doit parvenir à Christelle REILLON – ADEFIM PDL, Antenne Mayenne (creillon@adefim.com) au plus tard le **05/11/2019**

Les critères d'évaluation des réponses aux cahiers de charges seront les suivantes :

- L'adéquation aux cahiers des charges
 - Les lieux de formation proposés
 - La durée de la formation
 - Les moyens mis
 - à disposition des stagiaires
 - Les tarifs
-

